



Institut Saint-Berthuin
Enseignement Secondaire ASBL
129, Fond de Malonne
5020 Malonne
e-mail : info@isbm.be
téléphone : 081/44.72.30
www.isbm.be

Louer un kot à Malonne : REGLEMENT

Cuisine



Côté bureau



Côté chambre



En choisissant de louer un kot sur le site de l'institut Saint-Berthuin, tu t'engages à souscrire à un certain nombre de règles qui satisfont toutes au respect de tous les étudiants présents dans l'établissement.

Tu dois respecter les règles de savoir-vivre élémentaires citées dans le présent règlement afin que le climat soit propice à l'étude.

Année scolaire 2017-2018

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR :

Les notions élémentaires de savoir-vivre doivent être respectées afin que le groupe puisse évoluer en toute cohésion, respecter le calme nécessaire au travail et au repos de chacun, respecter les lieux et l'environnement.

Tu t'engages à

- Participer de manière active à la vie de la communauté en faisant partie du conseil de tous mis en place. Il comprend les locataires, la direction, et des professeurs. Plusieurs réunions auront lieu au cours de l'année afin de régler les problèmes éventuels de vie en commun, de matériel, ...
- Respecter le calme à l'intérieur des bâtiments, surtout le soir. Ainsi, il est demandé de ne plus faire fonctionner la lessiveuse après 20h (privilégier les week-ends), d'effectuer les déplacements dans les couloirs avec le plus grand calme, de veiller à une ouverture et fermeture des portes des chambres en douceur, de modérer le son lors de l'utilisation des appareils de diffusion de musique, de privilégier les échanges avec les camarades dans la pièce commune.
- Ne pas introduire dans l'immeuble d'animal de compagnie
- Fermer les portes, les fenêtres et l'éclairage lorsque tu quittes les lieux, il est demandé une grande vigilance les veilles de congé ou de week-end.
- Ne pas cuisiner dans les chambres individuelles.
- Ne pas fumer ou consommer d'alcool, c'est interdit au quatrième étage comme dans tous les bâtiments scolaires ou aux abords immédiats de ceux-ci (voir règlement 7^{ème})
- Prendre soin des lieux comme s'ils t'appartenaient.

Remarque importante : L'accès des logements à toute personne étrangère à la location des kots est subordonné à une demande introduite auprès de la direction ou du responsable.

CONDITIONS D'HEBERGEMENT

- **L'hébergement comprend**

L'occupation d'une chambre d'une superficie approximative de 15 m² présentant une partie chambre et une partie bureau dont le mobilier mis à disposition est le suivant : un lit, un matelas recouvert d'une housse de protection, des tentures (anti feu), un (ou deux) lavabo(s) avec éclairage et armoire, un bureau avec tiroirs, une chaise, deux armoires, deux tablettes murales et deux spots intégrés au plafond.

Pour l'ensemble des étudiants, une infrastructure de douches, de toilettes, une buanderie munie d'un petit frigo, d'un grand congélateur, d'une lessiveuse et du matériel permettant le séchage, une cuisine équipée munie d'1 four traditionnel, de 2 fours micro-ondes, de 2 frigos, de deux systèmes de 4 prises électriques, de deux éviers, d'armoires de rangement et du mobilier de base et d'un peu de vaisselle, d'un salon (tables, chaises et fauteuils) permettant de se détendre ou de travailler en groupe.

La porte de fermeture de chaque chambre, de la buanderie et de la cuisine est une porte coupe-feu aux normes réglementaires, il est interdit de fixer quelque élément que ce soit à sa surface (papier collant, punaises, ...) Si cela est constaté, le prix de la porte (environ 800€) vous sera immédiatement facturé.

- **La location** s'étend sur 10 mois et peut être étendue à 12 mois sur demande. Elle correspond à un montant mensuel de 350 € charges comprises (eau, électricité, chauffage, accès internet), elle commence le 1 septembre 2017 et se termine donc le 29 juin 2018.

Les locations doivent être réglées au plus tard le 5 de chaque mois sur le compte n° BE20 0680 9489 8056 au nom de l'institut Saint-Berthuin et en précisant le nom du locataire et fera l'objet d'une domiciliation.

Toute somme impayée à son échéance sera, sans mise en demeure, productive d'un intérêt de 5% par an. Tout retard de plus d'un mois peut conduire à l'exclusion du locataire. De plus, tout étudiant exclu ou qui annule son contrat sera redevable forfaitairement de 3 mois de location.

La sous-location est interdite. Le prêt de clés de la porte d'entrée principale comme celle des chambres peut entraîner le renvoi immédiat.

- **Caution** : Il est demandé une caution d'un mois : 350 € pour la location de la chambre et 50 € pour les clés. Somme à verser au moment de la signature du contrat ou en tout cas avant la remise des clés et la réalisation de l'état des lieux. Elle sera restituée à la fin du contrat d'occupation, éventuellement déduite du montant des frais de réparation des dégradations observées lors de l'état des lieux de sortie.
- **Etat des lieux** :
Il se fait en 2 parties, une partie concerne les lieux privés et une autre les lieux communs. Chaque étudiant est directement responsable de sa chambre et l'ensemble des étudiants est responsable des espaces communs. Les frais éventuels de réparation seront établis avec les étudiants et déduits de la caution.

- **Entretien et nettoyage :**

Les lieux privés sont entretenus soigneusement par les étudiants eux-mêmes, le matériel nécessaire à l'entretien étant à leur disposition dans la buanderie. La visite des chambres par une personne responsable est toutefois possible sur rendez-vous, 3 fois par an. Les lieux communs seront entretenus régulièrement par les soins d'une dame responsable.

- **Accès :**

L'accès au 4^{ème} étage s'effectue par l'entrée « cage jaune » les clés nécessaires sont à disposition des étudiants. L'accès est possible en ascenseur.

CONDITIONS D'ADMISSION :

La location d'un kot de la Communauté Saint-Berthuin est liée sans restriction à l'adhésion aux présentes dispositions. De plus, chaque locataire doit :

- Etre étudiant
- Avoir complété et signé le présent engagement
- Avoir accompli les formalités d'inscription
- Avoir réglé le montant de la caution
- Avoir assuré une domiciliation pour le paiement mensuel du loyer
- Avoir la motivation nécessaire au bon déroulement de l'année scolaire.

Dans de telles conditions, nous te souhaitons une bonne année scolaire au sein de notre établissement.

Pour l'équipe gestionnaire

M. André
Directrice

ETAT DES LIEUX pour la location des kots situés à Malonne :

D'ENTREE

DE SORTIE

PARTIE PRIVEE : CHAMBRE numéro

I. Coordonnées :

Nom du locataire :

Domicilié à

Représenté par :

En qualité de

Domicilié à

(si différente de celle du locataire)

II. Les lieux privés :

Description/nombre et état	Neuf	Bon	Usagé	Très usagé	Cassé	Inexistant
Prises						
Interrupteurs						
Luminaires plafond						
Luminaires sur évier						
Lavabo(s)						
Armoires au-dessus des lavabos						
Tablettes						
Lit + sommier						
Matelas						
Couvre matelas						
Bureau avec 2 tiroirs						
Chaise						

Description/ Etat	Neuf	Bon	Usagé	Très usagé	Cassé	Inexistant
Plafond						
Sol						
Murs						
Fenêtres						
Porte / serrure						

Clés fournies :

Grille rouge

Porte d'entrée « cage jaune »

Ascenseur

Porte couloir

Porte d'entrée de la chambre

Commentaires :

Date :

Signature(s) :

ETAT DES LIEUX pour la location des kots situés à Malonne :

D'ENTREE

DE SORTIE

PARTIES COMMUNES :

NOM, prénom et numéro de chambre des personnes concernées (coordonnées dans les contrats individuels):

1 :

2 :

3 :

4 :

5 :

6 :

7 :

8 :

9 :

10 :

11 :

12 :

13 :

14 :

15 :

16 :

17 :

18 :

I. CUISINE

Description/nombre et état	Neuf	Bon	Usagé	Très usagé	Cassé	Inexistant
Prises						
Interrupteurs						
Luminaires						
Armoires et tiroirs						
Charnières						
Eviers et évacuations	2					
Fours micro-ondes	2					
Four traditionnel	1					
Systèmes de 4 plaques électriques	2					
Frigo	1					
Frigo + congélateur	1					
Extincteur CO ₂						
Couverture anti-feu						

Description/ Etat	Neuf	Bon	Usagé	Très usagé	Cassé	Inexistant
Plafond						
Sol						
Murs						
Carrelage mural						
Fenêtres						
Porte / serrure						

II. Buanderie :

Description/nombre et état	Neuf	Bon	Usagé	Très usagé	Cassé	Inexistant
Prises						
Interrupteurs						
Luminaires						
Lessiveuse	1					
Frigo						
Séchoir (sur pied)						

Description/ Etat	Neuf	Bon	Usagé	Très usagé	Cassé	Inexistant
Plafond						
Sol						
Murs						
Fenêtres						
Porte / serrure						

III. Couloirs :

Description/ nombre et état	Neuf	Bon	Usagé	Très usagé	Cassé	Inexistant
Interrupteurs						
Luminaires plafond (allumage avec retard)						
Eclairage de secours						
Portes						
Dévidoir 30 m						
Extincteur 6kg						

Description/ Etat	Neuf	Bon	Usagé	Très usagé	Cassé	Inexistant
Plafond						
Sol						
Murs						

IV. Sanitaires :
Douches :

Description/ Etat	Neuf	Bon	Usagé	Très usagé	Cassé	Inexistant
Nombre						
Plafond						
Sol						
Murs						

WC :

Description/ Etat	Neuf	Bon	Usag é	Très usagé	Cassé	Inexistant
Nombre						
Plafond						
Sol						
Murs						

Remarques :

Date :

Signature(s) :